

English (French follows)

Question 1:

You stated in Addendum 2 (Question 2) that a proprietary LMS is required. You also mentioned that you require user completion / progress in section 3.5 - Hosting Services. Can you elaborate on your requirements surrounding the LMS and this reporting (i.e. do you require this reporting at the individual level or is aggregated data sufficient)?

Answer 1:

Reporting will be at the individual level.

Question 2:

Will progress be measured by scores on assessments or percentage completion?

Answer 2:

OSFI requires that both measures be available.

Question 3:

If another type of proprietary software solution (for example a Content Management System or a portal) meets the above criteria, would you accept it in place of a LMS?

Answer 3:

No, the functionality of an LMS, both for now and any future business, is required.

Français

Question 1 :

À l'Annexe 2 (Question 2) il est stipulé que les soumissionnaires doivent offrir un système exclusif de gestion de l'apprentissage. À la section 3.5 – Services d'hébergement, il est stipulé que le fournisseur doit rendre compte trimestriellement de l'état d'avancement des modules et du progrès des apprenants. Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par rendre compte – ces compte rendus doivent-ils être individuels ou collectifs?

Réponse 1 :

Le fournisseur devra rendre compte des progrès de chaque apprenant.

Question 2 :

La progression sera-t-elle mesurée en fonction des résultats d'évaluations ou du pourcentage du travail effectué?

Réponse 2 :

Le BSIF exige que ces deux méthodes soient disponibles.

Question 3 :

Le BSIF accepterait-il une solution logicielle exclusive autre que le Système de gestion de l'apprentissage, par exemple, un système ou un portail de gestion du contenu qui rencontrerait les critères susmentionnés?

Réponse 3 :

Non. Les activités en cours et à venir du BSIF requièrent les fonctionnalités du Système de gestion de l'apprentissage.